

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

Le sept avril deux-mille-vingt-deux, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le treize avril deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures.
Le Maire.

Monsieur Christophe RODIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

PRESENTS : MME NASSIVET – M. BOURAIN – M. COLIN – MME GOURAUD – MME RIGOLOT
MME ZITOUNI – M. RUAULT – M. MARQUET-BERTRAND – M. ROUZEAU – MME MACE
MME PUYRAVAUD – M. RODIER – M. GIRAUD – MME RUELLAN – M. PATRIE

POUVOIRS : M. BONNAL A M. RUAULT / MME MARTIN A M. COLIN / M. DE PETRIS A M. PATRIE
MME RIVOLLIER A MME PUYRAVAUD

SECRETAIRE : M. RODIER

Madame le Maire ouvre la séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU -8 MARS 2022

2022-03-08_005

Le compte-rendu du précédent conseil du -8 mars 2022 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du -8 mars 2022.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

II - CONVENTION ASSOCIATION PLANNING CHAT

QUESTION 1

2022-04-13_013/7.1.2

Pour pallier à une prolifération de chats errants, chats abandonnés lors de déménagements, portées de chats de compagnie non stérilisés et afin de gérer la population féline sur le long terme, une politique de stérilisation a été mise en place en 2017 sur la commune de Thairé avec l'association Planning-Chat .

Il convient de renouveler la convention avec cette association pour continuer à bénéficier de leur intervention.

Les frais de stérilisations et d'identification seront à la charge de la commune, qui les remboursera à l'association au vu des factures réglées, sur tarifs préférentiels, aux vétérinaires partenaires.

Un crédit maximal de 1500 € par an sera prévu au budget à cet effet. Dans le cas où l'animal aurait des problèmes de santé importants nécessitant des soins supplémentaires, un devis sera transmis à la Mairie qui décidera de leur éventuelle prise en charge.

Le conseil sera appelé ultérieurement à délibérer pour l'attribution d'une subvention annuelle de 250 € à l'association.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser le maire à signer la convention (annexée à la délibération) avec l'association Planning-Chat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'accepter la convention avec l'association Planning-Chat pour un budget annuel de 1500 euros,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations locales qui en ont fait la demande, afin de soutenir leur action et leur rôle important dans l'animation du village. Cette subvention est déterminée en fonction des projets et sur présentation des comptes.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2022
A CORPS DANSE	250,00 €
NJAMALA	250,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	250,00 €
CLUB 3ème AGE - MORTAGNE	250,00 €
COMITE DES FÊTE DE THAIRÉ	1 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €
JUDO CLUB "LE PETIT SAMOURAÏ"	250,00 €
LA LIRETTE	500,00 €
SAPEURS POMPIERS	2 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
THAIR'ECHANGES	250,00 €
ANGOUL'LOISIRS	1 200,00 €
LES FILLES DE L'ORIENT	250,00 €
CLUB MEDITATION	250,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
PLANNING CHAT	250,00 €
LES P'TITES SOURIS	250,00 €
PROVISION	800,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (article 6574)	9 100,00 €

De plus, il est de coutume d'accorder une participation au collège André Malraux au titre de la natation scolaire, ainsi qu'à la Chambre des Métiers et aux Maisons Familiales Rurales (MFR) au titre du soutien à l'apprentissage.

ORGANISME	PROPOSITION 2022
COLLEGE ANDRE MALRAUX	826,27 €
CHAMBRE DES METIERS 17	400,00 €
MFR 16 / 17	100,00 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS (article 65738)	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les attributions de subventions 2022.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IV - VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE THAIRE - EXERCICE 2022

Madame le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S de Thairé pour l'exercice 2022.

Pour mémoire, la subvention allouée en 2021 se montait à 1 000 €.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S, une subvention de 4 000 € est nécessaire pour équilibrer son Budget Primitif 2022.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer au CCAS une subvention de 4 000 € pour l'exercice 2022, pour des nouvelles aides portées par le CCAS, **bons fraîcheurs - participation famille CLSH – accueil Ukrainiens** et précise que cette subvention sera augmentée si besoin en cours d'année.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

V - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Article budgétaire en recette de fonctionnement : 73111

QUESTION 4

2022-04-13_016/7.2.2

Madame le Maire rappelle que les taux appliqués aux bases servant au calcul des taxes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont fixés par le conseil municipal.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux actuels :

- Taxe foncière sur le bâti : 42.85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 58,79 %

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VI - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

QUESTION 5

2022-04-13_017/5.6.1

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de fixer les taux d'indemnisation du Maire, de ses adjoints et des conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le taux d'indemnité de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des conseillers délégués,
DÉCIDE l'application de l'indemnisation de Madame le Maire, des trois adjoints au Maire et des conseillers délégués.

ELUS	Taux maximum	Enveloppe maximum	Taux proposé au vote	Enveloppe proposée (brut)
Maire	51.60%	2.006,93 €	51.60%	2.006,93 €
Premier adjoint	19.80%	770,10 €	18.65%	725.37 €
Deuxième adjoint	19.80%	770,10 €	15.67%	609.47 €
Troisième adjoint	19.80%	770,10 €	15.67%	609.47 €
Conseillers délégués			4.50%	175.02 €
TOTAL		5.087,33 €		5.001,38 €

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VII - COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

QUESTION 6

2022-04-13_018/7.1.2

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 :

La section de fonctionnement

DEPENSES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
011	Charges à caractère général	325 720,00	324 841,17	99,73%
012	Charges de personnel	737 700,00	734 728,39	99,60%
65	Autres charges de gestion courante	91 775,00	90 169,28	98,25%
66	Charges financières	14 000,00	13 902,31	99,30%
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	891,00	81,00%
68	DAP	0,00	0,00	0,00%
014	Atténuation de produits	33 227,00	32 455,00	97,68%
023	Virement à la section d'invest.	450 114,08	-	0,00%
TOTAL		1 653 636,08	1 196 987,15	

RECETTES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
70	Produits des services / domaine	173 063,00	172 770,71	99,83%
73	Impôts et taxes	824 401,00	888 423,79	107,77%
74	Dotations et participations	273 284,00	248 586,73	90,96%
75	Autres produits de gestion courante	13 000,00	11 225,75	-
76	Produits financiers	-	24,42	-
77	Produits exceptionnels	-	1 213,49	-
78	Reprises provisions	-	143,58	-
013	Atténuation de charges	16 600,00	14 499,82	87,35%
042	Opérations d'ordre entre sections	26 600,00	26 600,00	100,00%
002	Excédent reporté	326 688,08	326 688,08	100,00%
TOTAL		1 653 636,08	1 690 176,37	

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	493 189,22 €
---------------------------------------	---------------------

La section d'investissement

DEPENSES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
-	Opérations d'équipement	1 326 128,77	879 921,35	66,35%
16	Dettes - remboursements en capital	871 000,00	66 029,46	7,58%
001	Déficit reporté	-	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	26 600,00	26 600,00	100,00%
041	Opérations patrimoniales	582 608,57	582 007,73	99,90%
TOTAL		2 806 337,34	1 554 558,24	

RECETTES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
	10222 - FCTVA	123 700,00	0,00	-100,00%
10	10226 - Taxe d'aménagement	93 969,67	93 969,67	100,00%
	1068 - Excédents capitalisés	104 979,00	104 979,00	100,00%
13	Subventions	798 727,00	178 196,20	22,31%
16	Emprunts	115 800,00	338,00	0,29%
001	Excédent reporté	518 439,02	518 439,02	100,00%
021	Virement de la section de fonct.	450 114,08	-	-100,00%
041	Opérations patrimoniales	582 608,57	582 007,43	-100,00%
024	Cessions d'immobilisations	18 000,00	-	-
TOTAL		2 806 337,34	1 477 929,32	

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	76 628,92 €
--------------------------------------	--------------------

Ceci exposé, Madame le maire cède la présidence de séance au doyen de l'assemblée qui propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2021.

POUR : 18

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame le Maire expose que, après vérification, les écritures comptables de l'exercice 2021 sont identiques à celles du compte de gestion établi par Monsieur Yves JANIN, inspecteur des Finances Publiques, qui établit les résultats suivants hors restes à réaliser :

- Excédent de fonctionnement : 493 189,22 €
- Déficit d'investissement : 76 628,92 €

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021.

Il est proposé de voter pour :

- APPROUVER le compte de gestion 2021.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IX - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Madame le maire rappelle que l'exercice 2021 est clos avec un excédent global de 1 003 167,98 €, décomposé comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 493 189,22 € ;
- Un déficit d'investissement de : 76 628,92 € ;
- Un excédent des restes à réaliser de : 586 607,68 €.

Madame le maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat 2021 de la façon suivante :

- Compte 001 – dépenses – déficit d'investissement reporté : 76 628,92 €
- Compte 002 – recettes – excédent de fonctionnement reporté : 493 189,22 €

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

X - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL BP 2022

Priorités du budget primitif 2022

Pour 2022 et les exercices suivants, les priorités sont au nombre de trois :

- Conserver une capacité courante de financement la plus élevée possible (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) malgré les baisses de dotations et les aléas budgétaires liés à la crise sanitaire ;
- Sécuriser la voirie de l'entrée de bourg de Thairé en direction de La Fondelay, réaménager la place de la Liberté à Mortagne et lancer la réhabilitation de l'ancienne COOP qui est isolée sur un budget annexe ;
- L'année 2022 sera également une année d'études sur 3 projets à venir : l'agrandissement de la bibliothèque, la réhabilitation des ateliers et de la caserne et liaisons douces.

La section de fonctionnement

DEPENSES		Budget 2021	Réalisé 2021	BP 2022	%
011	Charges à caractère général	325 720,00	324 841,17	428 850,00	31,66%
012	Charges de personnel	737 700,00	734 728,39	708 000,00	-4.03%
65	Autres charges de gestion courante	91 775,00	90 169,28	101 700,00	10.81%
66	Charges financières	14 000,00	13 902,31	12 000,00	-
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	891,00	1 100,00	0,00%
68	DAP	0,00	0,00	900,00	-
014	Atténuation de produits	33 227,00	32 455,00	33 127,00	-0,3%
023	Virement à la section d'invest.	450 114,08	-	574 854,22	27,71%
TOTAL		1 653 636,08	1 196 987,15	1 860 531,22	

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 860 531,22 €.

Côté dépenses :

- Les charges à caractère général (fluides, maintenance, achats de matériel et de prestations...) représentent 33.36 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste progresse de 6,19 % par rapport au budget 2021 afin d'améliorer encore les services à la population ainsi que l'entretien des voiries et des bâtiments communaux ;
- Les charges de personnel totalisent 55,07 % des dépenses réelles de fonctionnement et montrent une diminution de 6.22 % par rapport aux crédits inscrits en 2021. Ceci s'explique par la fin des dossiers d'indemnisation chômage et par notre retrait du dispositif d'assurance statutaire.

RECETTES		Budget 2021	Réalisé 2021	BP 2022	%
70	Produits des services / domaine	173 063,00	172 770,71	168 853,00	-2,43%
73	Impôts et taxes	824 401,00	888 423,79	910 179,00	10,40%
74	Dotations et participations	273 284,00	248 586,73	258 810,00	-5,30%
75	Autres produits de gestion courante	13 000,00	11 225,75	13 500,00	3,85%
76	Produits financiers	-	24,42	-	-
77	Produits exceptionnels	-	1 213,49	-	-
78	Reprise sur provisions exercice précédent	-	143,58	-	-
013	Atténuation de charges	16 600,00	14 499,82	-	-
042	Opérations d'ordre entre sections	26 600,00	26 600,00	16 000,00	-39,85%
002	Excédent reporté	326 688,08	326 688,08	493 189,22	50,97%
TOTAL		1 653 636,08	1 690 176,37	1 860 531,22	

Côté recettes :

- Les produits des services et du domaine (cantine, centre de loisirs, emplacements forains, concessions au cimetière...) représentent 12,35 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté.
- Les impôts et taxes totalisent 66,56 % de ces recettes et les impôts « ménages » sont estimés à 782 052 € en tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation et de sa compensation par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Les dotations et participations représentent 18.93 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté. On note une légère diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, malgré l'augmentation de la population communale.

Pour 2022, la capacité d'autofinancement (différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, sans tenir compte du résultat antérieur) se monte en prévision à 81 665 €. Ce chiffre tient compte de prévisions prudentes tant en dépenses qu'en recettes.

Du fait de l'excédent 2021, l'autofinancement prévu se monte à 574 854,22 €.

La section d'investissement

Les dépenses

DEPENSES		Budget 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022	%
-	Opérations d'équipement	1 326 128,77	879 921,35	34 694,32	550 711,39	-58,47%
16	Dette - remboursements en capital	871 000,00	66 029,46	869 000,00		-0,23%
001	Déficit reporté	0,00	0,00	76 028,92		-
040	Opérations d'ordre entre sections	26 600,00	26 600,00	16 000,00		-39,85%
041	Opérations patrimoniales	582 608,57	582 007,43	43 000,00		-92,62%
TOTAL		2 806 337,34	1 554 558,24	34 694,32	1 555 340,31	
				1 590 034,63		

En dépenses, les travaux et achats d'équipements prévus se montent à 550 711,39 € hors reports de crédits. Le tableau ci-dessous détaille les projets à mettre en œuvre. Les crédits inscrits, ainsi que les reste-à-réaliser, se concentrent sur la mise en sécurité la voirie de l'entrée de bourg de Thairé en direction de La Fondelay, le réaménagement de la place de la Liberté à Mortagne, les travaux des bâtiments communaux et l'équipement des services techniques.

	BUDGET 2021	EXÉ 2021	RAR 2021	BP 2022
Grands projets	945 000,00	609 365,28	10 077,96	34 300,00
<u>Opé 274 - Salle multiactivités</u>	945 000,00	609 365,28	10 077,96	34 300,00
Salle multi activités - Etudes, MOE et travaux	665 000,00	429 038,07	-	30 000,00
Salle multi activités - Mobilier	30 000,00	12 004,81	801,16	-
Salle multi activités – Laveuse sol	-	-	-	3 800,00
Chaufferie bois - Etudes, MOE et travaux	250 000,00	168 322,40	9 276,80	500,00
Bâtiments communaux	17 640,00	-	12 057,69	35 000,00
<u>Opé 248 - Eglise</u>	11 440,00	-	10 600,00	15 000,00
Eglise façade donjon et restauration des bancs	11 440,00	-	10 600,00	15 000,00
<u>Opé 269 - cimetière</u>	3 200,00	-	-	5 200,00
Travaux et reprises de concessions	1 500,00	-	-	1 500,00
Restauration cimetière - refuge de prière	1 700,00	-	-	3 700,00
<u>Opé 254 – bâtiments communaux</u>	3 000,00	-	1 457,69	14 800,00
Hôtel de ville – zinc cheminée fuite	-	-	-	3 500,00
Travaux divers	-	-	-	8 000,00
Trappe puits parc municipal	-	-	-	1 300,00
Portail sanitaire, garderie et plan bibliothèque	3 000,00	-	1 457,69	2 000,00
Développement durable et cadre de vie	6 300,00	5 054,38	-	40 000,00
<u>Opé 265 - Aménagements urbains</u>	6 300,00	5 054,38	-	30 000,00
Acquisitions foncières	3 000,00	2 979,54	-	-
Mobilier urbain : boîtes à lettres	1 800,00	798,00	-	-
Aires de jeux : panneaux basket et structure	1 500,00	1 276,84	-	30 000,00
<u>Opé 271 – Cadre de vie - environnement</u>	-	-	-	10 000,00
Liaisons douces	-	-	-	10 000,00
Voirie	319 075,47	230 526,02	11 187,53	266 433,00
<u>Opé 234 - Eclairage public</u>	15 000,00	8 815,07	-	10 000,00
Remplacement de candélabres	15 000,00	8 815,07	-	10 000,00
<u>Opé 247 - Sécurité routière</u>	12 800,00	7 338,43	-	17 000,00
Aménagements de sécurité	12 800,00	7 338,43	-	17 000,00
<u>Opé 258 - Centre bourg</u>	155 586,87	155 586,87	-	-
Travaux de réaménagement	155 586,87	155 586,87	-	-

Opé 259 - Travaux de voirie	125 925,47	49 352,65	11 187,53	230 000,00
Travaux divers (Baloir et Tournante d'Abbeville)	75 000,00	49 352,65	11 187,53	70 000,00
Plateau surélevé la Fondelay	50 925,47	-	-	55 000,00
Aménagement place de La Liberté	-	-	-	105 000,00
Opé 280 – Gestion des eaux pluviales urbaines	9 763,13	9 433,00	-	9 433,00
Attribution de compensation CdA - GEPU	9 763,13	9 433,00	-	9 433,00
Enfance - Jeunesse - Education	30 813,30	29 362,00	151,39	63 528,39
Opé 267 - Ecole	29 383,30	28 142,95	-	58 728,39
Travaux divers	-	-	-	30 000,00
Equipement informatique	18 000,00	17 040,00	-	1 728,39
Acquisition de matériel et mobilier	11 383,30	11 102,92	-	12 000,00
Matériel de cuisine	-	-	-	15 000,00
Opé 276 - Local jeunes	800,00	764,40	-	2 000,00
Travaux et matériel	800,00	764,40	-	2 000,00
Opé 277 - RAM	630,00	454,65	151,39	800,00
Acquisition de matériel	630,00	454,65	151,39	800,00
Mobilier et matériel des services	7 300,00	5 613,67	1 219,75	111 450,00
Opé 270 - Mobilier et matériel	7 300,00	5 613,67	1 219,75	111 450,00
Matériel services techniques	3 000,00	1 888,31	1 219,75	82 200,00
Matériel informatique	3 500,00	2 798,96	-	20 500,00
Mobilier	800,00	926,40	-	350,00
Restitution St Vivien 40% ventes tracteur	-	-	-	8 400,00
TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT	1 326 128,77	879 921,35	34 694,32	550 711,39

L'endettement

L'annuité de la dette de la commune se monte en 2022 à 869 000 €. Ce montant exceptionnellement élevé s'explique par l'inscription de 805 000 € de crédits destinés au remboursement en capital du prêt relais souscrit en 2020 pour « porter » les subventions et la TVA afférentes à la salle multi-activités et à la chaufferie bois. Le solde de ce prêt sera remboursé en 2022.

Hormis cet emprunt à court terme, l'annuité « normale » de la dette de la commune frôle les 75 000 €. Cette annuité, qui avait été divisée par deux entre 2014 et 2018 puisque de nombreux emprunts ont été soldés, est quasiment remontée à son niveau de 2014 car la commune a emprunté 400 000 € en 2018 pour financer les travaux de construction de la salle multi-activités.

Les recettes

RECETTES		Budget 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022	%
10	10222 - FCTVA	123 700,00	-	-	180 000,00	45,51%
	10226 - Taxe d'aménagement	93 969,67	93 969,67	-	93 428,41	-0,58%
	1068 - Excédents capitalisés	104 979,00	104 979,00	-	-	-100,00%
13	Subventions	798 727,00	178 196,20	621 302,00	38 450,00	-95,19%
16	Emprunts	115 800,00	338,00	-	-	0,00%
001	Excédent reporté	518 439,02	518 439,02	-	-	0,00%
021	Virement de la section de fonct.	450 114,08	-	-	574 854,22	27,71%
041	Opérations patrimoniales	582 608,57	582 007,43	-	43 000,00	-92,62%
024	Cessions d'immobilisations	18 000,00	-	-	39 000,00	-
TOTAL		2 806 337,34	1 477 929,32	621 302,00	968 732,63	
				1 590 034,63		

Les subventions concernent pour la plus grande partie les travaux de la salle multi-activités et la chaufferie bois
 POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Vu la convention opérationnelle n° CCA 17-16-022 signée le -9 août 2016 entre la Commune de Thairé, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), notamment l'article 8 « L'acquisition foncière », qui prévoit un accord écrit de la Commune sur les conditions techniques et financières d'acquisition des biens par l'EPF, et l'article 10 « La gestion et la mise en sécurité des biens acquis ».

Les biens cédés par l'EPFNA sont les parcelles suivantes cadastrées situées sur la Commune de Thairé :

Section	Numéro	Adresse	Surface	Nature
F	239	3, rue du Temple	246 m ²	Local commercial
F	242	Rue de l'Église	110 m ²	Servitude de passage
F	608	Rue de l'Église	138 m ²	Jardin
Total			494 m²	

La Commune de Thairé est acquéreur de ces biens dont le prix de cession (comptes arrêtés au 15/10/2021) est détaillé comme suit :

Acquisition	Foncier	90 000,00 € HT
	Frais d'actes et huissier non soumis	72,98 € HT
	Quote part taxes foncières	715,18 € HT
Autres dépenses à l'achat	Frais d'actes et huissier	1 824,93 € HT
	Etudes	4 300,00 € HT
Autres dépenses liées au portage	Impôts pendant le portage	2 063,00 € HT
	Assurance	124,77 € HT
Prix de cession HT		99 100,86 € HT
TVA sur marge		1 662,54 € HT
Prix TTC		100 763,40 € HT

La ventilation des paiements sera réalisée comme suit **sur le Budget Annexe Rue du Temple** :

Exercice	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2022	49 550,43 €	1 662,54 €	51 212,97 €
2023	49 550,43 €	-	

L'apurement du compte de gestion sera réalisé conformément à la convention opérationnelle sur facture à la collectivité signataire de ladite convention en dehors de l'acte de cession avant le 30 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'accepter l'acquisition des biens cadastrés F-239-242-608 pour une surface totale de 494 m² à hauteur de 99 100,86 € HT,**
- **D'accepter la ventilation des paiements à hauteur de 49 550,43 € HT en 2022 et 49 550,43 € HT en 2023 ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 :

La section de fonctionnement

DEPENSES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
011	6161 - assurances	500,00	0,00	0%
011	627 - services bancaires	100,00	0,00	0%
66	6111 - intérêts bancaires	450,00	426,00	94.67%
023	023 - virement à section investissement	6 830,00	0,00	
TOTAL		7 880,00 €	426,00 €	40.57%

RECETTES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
74	74741 - Dotations Commune	6 000,00	0,00	0%
75	752 - revenus des immeubles	1 880,00	1 750,00	93.08%
75	7588 - provisions pour charges	0,00	104.33	
TOTAL		7 880,00 €	1 854,33 €	23.53%

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	1 428.33 €
---------------------------------------	-------------------

La section d'investissement

DEPENSES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
100	Opérations - ANCIENNE POSTE - 2313	95 700,00	80 538,81	84.16%
101	Opérations - ANCIENNE COOP - 2313	107 180,00	19 517,60	55.03%
101	Opérations - ANCIENNE COOP - 238		39 462,00	
16	1641 - emprunt	4 000,00	4 000,00	100%
TOTAL		206 880,00 €	143 518,41 €	69.37%

RECETTES		Budget 2021	Réalisé 2021	%
13	1323 - Subventions	29 350,00	0,00	0%
16	1641 - Emprunts	110 700,00	0,00	0%
001	001 - excédent investissement reporté	60 000,00	60 000,00	100%
021	021 - virement de section fonctionnement	6 830,00	0,00	0%
TOTAL		206 880,00 €	60 000,00 €	29%

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	83 518,41 €
--------------------------------------	--------------------

Ceci exposé, Madame le maire cède la présidence de séance au doyen de l'assemblée qui propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

XIII - COMPTE DE GESTION (CG) 2021 BUDGET ANNEXE RUE DU TEMPLE

Madame le Maire expose que, après vérification, les écritures comptables de l'exercice 2021 sont identiques à celles du compte de gestion établi par Monsieur Yves JANIN, inspecteur des Finances Publiques, qui établit les résultats suivants hors restes à réaliser :

- Excédent de fonctionnement : 1 428,33 €
- Déficit d'investissement : 83 518,41 €

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021.

Il est proposé de voter pour :

- APPROUVER le compte de gestion 2021.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

XIV - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE RUE DU TEMPLE

QUESTION 13
2022-04-13_025/7.1.2

Madame le maire rappelle que l'exercice 2021 est clos avec un déficit global de 130 290,08 €, décomposé comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 428,33 € ;
- Un déficit d'investissement de : 83 518,41 € ;
- Un déficit des restes à réaliser de : 48 200,00 €.

Madame le maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat 2021 de la façon suivante :

En section d'investissement :

- Compte 001 – dépenses – déficit d'investissement reporté : 83 518,41 €
- Compte 1068 – recettes – excédent de fonctionnement capitalisé : 1 428,33 €

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

XV - BUDGET PRIMITIF ANNEXE RUE DU TEMPLE BP 2022

QUESTION 14
2022-04-13_026/7.1.2

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif présenté ci-dessous exercice 2022.

Section de fonctionnement

Art.	Dépenses	RAR 2021	BP 2022	Art.	Recettes	BP 2022
66111	Intérêts emprunt Poste	-	400,00 €	752	Loyers «Poste»	4 450,00 €
66111	Intérêts emprunt Coop	-	2 000,00 €	002	-	-
023	Virement à la S.I.	-	2 050,00 €	-	-	-
TOTAL DEPENSES FONCT.		-	4 450,00 €	TOTAL RECETTES FONCT.		4 450,00 €

Section d'investissement

Art.	Dépenses	RAR 2021	BP 2022	Art.	Recettes	BP 2022
1641	Remboursement emprunt «Poste»	-	5 000,00 €	1323	Subvention projets structurants CdA LR	125 000,00 €
1641	Remboursement emprunt « Coop »	-	8 059,92 €	1323	Subvention CD17 – FRCB «Poste»	29 000,00 €
238	Avances « Coop » - travaux et honoraires	48 200,00 €	335 000,00 €	1641	Prêt «Coop»	400 000,00 €
2313	Rémunération SEMDAS « Coop »	-	22 700,00 €	-	-	-
2313	Acquisition bâtiment « Coop » à l'EPF	-	55 000,00 €	-	-	-
001	Déficit reporté	-	83 518,41 €	1068	Excédent fonct. capitalisé	1 428,33 €
Total		48 200,00 €	509 278,33 €	021	Virement de la S.F.	2 050,00 €
TOTAL DEPENSES INVEST.			557 478,33 €	TOTAL RECETTES INVEST.		557 478,33 €

POUR : 18

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020 décidant d'engager, en tant que maître d'ouvrage, la réhabilitation d'un bâtiment communal à destination d'un restaurant, d'un local commercial et de deux logements pour un montant d'enveloppe globale de 630.000 €HT soit 756 000 €TTC, intégrant la rémunération du mandataire de la commune ;

Vu la délibération du 17 mai 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe SELARL PILLET Architecte (17 Rochefort) - mandataire, Settec, Yac Ingénierie, Laurent Boudeaud pour un coût d'objectif provisoire de 517 000 €HT soit 620 400 €TTC et un montant provisoire d'honoraires de 59 455 €HT soit 71 346 €TTC ;

Considérant les études d'avant-projet détaillé remises le 28 juillet 2021 et complétées le 29 mars 2022, portant le coût d'objectif à 617 200 €HT soit 740 640 €TTC et dont l'évolution des travaux est justifiée par les éléments suivants :

- Motif technique impérieux : création de fondations spéciales par la mise en œuvre de micropieux à la suite des résultats d'études géotechniques ;
- Réactualisation des postes fortement impactés par la conjoncture (augmentation du prix du bois et du métal) ;

Considérant la proposition de la Semdas, mandataire du Maître d'Ouvrage, de modifier l'enveloppe globale de l'opération et de la porter du montant de 630 000 €HT, soit 756 000 €TTC au montant de 907 600 €HT, soit 1 089 120 €TTC ;

Considérant la proposition de la maîtrise d'œuvre de porter sa rémunération définitive au montant de 69 084.22 €HT soit 82 901.06 €TTC afin d'intégrer l'impact des aléas mentionnés ci-dessus ;

Considérant la proposition du contrôleur technique de porter sa rémunération du montant de 3 364 €HT, soit 4 037 €TTC au montant de 3 924 €HT, soit 4 708.80 €TTC ;

Considérant la proposition du coordonnateur SPS de porter sa rémunération du montant de 2 600 €HT, soit 3 120 €TTC au montant de 3 000 €HT, soit 3 600 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- 1- **AUGMENTER** l'enveloppe financière de opération de réhabilitation d'un bâtiment communal à destination d'un restaurant, d'un local commercial et de deux logements au montant de 907 600 €HT **soit 1 089 120 €TTC** ;
- 2- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de mandat de la Semdas modifiant l'enveloppe du mandat ;
- 3- **APPROUVER** le dossier d'Avant-Projet Détaillé remis le 28 juillet 2021 et complété le 29 mars 2022 ;
- 4- **ARRETER** le coût d'objectif définitif au montant de 617.200 € HT **soit 740 640 €TTC** ;
- 5- **APPROUVER** l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre portant le coût d'objectif définitif à 617 200 € HT soit 740 640 €TTC et fixant la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre au montant forfaitaire de 69 084.22 € HT **soit 82 901.06 €TTC**, ainsi que l'avenant n°1 du contrôleur technique portant sa rémunération au montant de 3 924 €HT, **soit 4 708.80 €TTC**, et l'avenant du coordinateur SPS au montant de 3 000 €HT, **soit 3 600 €TTC** ;
- 6- **AUTORISER** le Président-Directeur Général de la SEMDAS, mandataire, à signer les avenants définis ci-dessus et toutes pièces conséquences de la présente ;

POUR : 18

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du -8/10/2020, a attribué le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS et par délibération du -6 mai 2021, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne Coop à la SELARL PILLET Architecte (Rochefort 17300). Le coût estimatif de l'opération et le plan de financement prévisionnel de l'opération sont proposés à l'assemblée :

Coût estimatif de l'opération - Montant prévisionnel HT	
ACQUISITION BATIMENT A L'EPF	100 000,00 €
TRAVAUX	634 200,00 €
Bâtiment	617 200,00 €
Concessionnaires (ENEDIS, ORANGE, eaux usées, eau potable, éclairage)	17 000,00 €
HONORAIRES ET AUTRES FRAIS	180 820,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	69 085,00 €
Honoraires bureau de contrôle	3 924,00 €
Honoraires coordonnateur SPS	3 000,00 €
Honoraires mandataire	58 000,00 €
Etudes préalables (plan topo, étude de sol)	33 729,00 €
Autres frais (assurance, frais administratifs)	13 082,00 €
ALEAS ET IMPREVUS	92 580,00 €
COÛT HT	1 007 600,00 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Taux d'intervention	Assiette subventionnable HT	Montant
Etat – DETR (commerce/restaurant exclu)		Non plafonné DETR et DSIL cumulables selon type de projet ; hypothèse de travail : 35%	21 784,69 €
Etat – DETR (logements communaux et sociaux)			
DETR / DSIL (environnement et cadre de vie – rénovation thermique du bâti – HT travaux)			
Département fond de revitalisation (restaurant)	35%	180 000,00 €	63 000,00 €
Département fond de revitalisation (restaurant acquisition)	35%	100 000,00 €	19 090,93 €
Département fond de revitalisation (commerce de proximité)	35%	180 000,00 €	35 225,36 €
Département fond de revitalisation (commerce acquisition)	35%	100 000,00 €	3 559,33 €
Département aide aux logements (loyer libre X 2)	20%	70 000,00 €	28 000,00 €
Département aide aux logements (loyer libre X 2 acquisition)	20%	70 000,00 €	5 547,00 €
Projets Structurants CdA La Rochelle			250 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNELLES			426 207,31 €
COUT HT OPERATION AVEC ACQUISITION BATIMENT			1 007 600,00 €
AUTOFINANCEMENT			581 392,69 €

Ceci exposé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider le coût estimatif de l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- De solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

POUR : 18

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

XVIII - MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

QUESTION 17
2022-04-13_029/8.1.5

Depuis septembre 2013, la commune de THAIRE a institué l'enseignement à l'école primaire sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

Depuis 2013, la municipalité et l'équipe enseignante ont défendu ce choix, malgré qu'à 2 reprises une concertation au niveau des parents d'élèves ne révèle les positions contrastées de ces derniers.

La question a été remise cette année à l'ordre du jour du conseil d'école par certains parents, et contre toute attente, l'équipe enseignante s'est déclarée unanimement en faveur de l'abandon du rythme sur 5 jours.

L'argumentation la plus fréquemment avancée pour ce retour à 4 jours est : la fatigue des enfants en maternelle, les difficultés d'organisation de la vie familiale...

S'y ajoutent aujourd'hui les arguments suivants, en raison du retour massif des communes à la semaine de 4 jours ces dernières années : la difficulté des enseignants à suivre des formations organisées sur la journée complète du mercredi, et la difficulté à obtenir des remplaçants lorsqu'un enseignant est absent un mercredi matin. De plus, certaines associations proposent maintenant des activités sportives pour les enfants le mercredi matin.

Actant du mouvement massif des communes de l'agglomération au retour à la semaine de 4 jours, et souhaitant respecter la position unanime des enseignants, et la position légèrement majoritaire des parents, le maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable à la demande de dérogation pour fonctionner à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2022 : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 4 journées de 6H organisées comme suit : matin = 8h30 - 12h / après-midi = 13h45 - 16h15 et autoriser le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Au conseil municipal du mois de juin, les conditions d'accueil des enfants le mercredi, ainsi que les tarifs, vous seront présentés, au travers d'un "plan mercredi" sur lequel nous travaillons d'ores et déjà.

POUR : 14

ABSTENTION : 5

CONTRE : 0

XIX - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT AUPRES DU SIVU CUISINE ROCHEFORT OCEAN

QUESTION 18
2022-04-13_030/5.3.3

Vu l'arrêté n°14-537-DRCTE-B2 du 28 février 2014 portant création du Syndicat Intercommunal à vocation unique dénommé « Cuisine Rochefort Océan »,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 6 mai 2021, la commune de Thairé a décidé d'adhérer au SIVU Cuisine Rochefort Océan,

L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021, a autorisé l'adhésion de la commune de Thairé au SIVU Cuisine Rochefort Océan et acté la modification des statuts dudit syndicat à compter du 1^{er} septembre 2021,

Afin de mettre à jour les désignations suite au départ de Madame Carole LABORDE, il est proposé à l'assemblée de désigner 1 nouveau délégué titulaire pour représenter la commune de Thairé auprès du SIVU, conformément à l'article 11 des statuts du syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,
Monsieur Christophe RODIER en qualité de délégué titulaire,
Madame Marie-Gabrielle NASSIVET en qualité de suppléante,
pour représenter la commune au sein du SIVU Cuisine Rochefort Océan

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

***L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 22h00.***

Liste des présents à la séance 13 avril 2022

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET	<i>PRESENTE</i>	Béatrice MACÉ	<i>PRESENTE</i>
Sébastien BOURAIN	<i>PRESENT</i>	Maryse PUYRAVAUD	<i>PRESENTE</i>
Rébecca MARTIN	<i>POUVOIR A M. COLIN</i>	Christophe RODIER	<i>PRESENT</i>
Stéphane COLIN	<i>PRESENT</i>	Willy DE PETRIS	<i>POUVOIR A M. PATRIE</i>
Danielle GOURAUD	<i>PRESENTE</i>	Sébastien GIRAUD	<i>PRESENT</i>
Nicole RIGOLOT	<i>PRESENTE</i>	Florence RUELLAN	<i>PRESENTE</i>
Dalila ZITOUNI	<i>PRESENTE</i>	Jérôme PATRIE	<i>PRESENT</i>
Michel RUAULT	<i>PRESENT</i>	Elise RIVOLLIER	<i>POUVOIR A MME PUYRAVAUD</i>
Alain MARQUET-BERTRAND	<i>PRESENT</i>	Marc BONNAL	<i>POUVOIR A M. RUAULT</i>
Yves ROUZEAU	<i>PRESENT</i>		

Table des matières séance du 13 avril 2022

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU -8 MARS 2022	
II - CONVENTION ASSOCIATION PLANNING CHAT	
III - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022	
IV - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE THAIRE - EXERCICE 2022	
V - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022	
VI - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS	
VII - COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL	
VIII - COMPTE DE GESTION (CG) 2021 BUDGET COMMUNAL	
IX - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL	
X - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL BP 2022	
XI - CONVENTION EPF ACQUISITION BATIMENT ANCIENNE COOP	
XII - COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021 BUDGET ANNEXE RUE DU TEMPLE	
XIII - COMPTE DE GESTION (CG) 2021 BUDGET ANNEXE RUE DU TEMPLE	
XIV - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE RUE DU TEMPLE	
XV - BUDGET PRIMITIF ANNEXE RUE DU TEMPLE BP 2022	
XVI - REHABILITATION ANCIENNE COOP – APD / ENVELOPPE FINANCIERE / AVENANTS	
XVII - PROJET DE REHABILITATION ANCIENNE POSTE FINANCEMENT ET SUBVENTIONS	
XVIII - MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE	
XIX- DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU CUISINE ROCHEFORT OCEAN	

	Réf.
	2022-03-08_005
QUESTION 1	2022-04-13_013/7.1.2
QUESTION 2	2022-04-13_014/7.5.2
QUESTION 3	2022-04-13_015/7.5.3
QUESTION 4	2022-04-13_016/7.2.2
QUESTION 5	2022-04-13_017/5.6.1
QUESTION 6	2022-04-13_018/7.1.2
QUESTION 7	2022-04-13_019/7.1.2
QUESTION 8	2022-04-13_020/7.1.2
QUESTION 9	2022-04-13_021/7.1.2
QUESTION 10	2022-04-13_022/3.1.1
QUESTION 11	2022-04-13_023/7.1.2
QUESTION 12	2022-04-13_024/7.1.2
QUESTION 13	2022-04-13_025/7.1.2
QUESTION 14	2022-04-13_026/7.1.2
QUESTION 15	2022-04-13_027/1.1.25
QUESTION 16	2022-04-13_028/7.1.2
QUESTION 17	2022-04-13_029/8.1.5
QUESTION 18	2022-04-13_030/5.3.3

